



## PLAN DE FEMINISATION FEDERALE

Le pourcentage des licenciés féminines de notre fédération est de 15,7% ce qui sera une limite importante à toujours avoir en mémoire pour positionner les objectifs liminaires à atteindre.

### 1. Féminisation des structures dirigeantes fédérales

#### 11. Implication des féminines dans les instances dirigeantes nationales et internationales.

Au niveau de la Fédération Internationale de Pétanque et de Jeu Provençal, le comité directeur est composé de 12 membres dont 3 féminines (soit 25%)

Au niveau de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, le comité directeur est composé de 21 membres dont statutairement 3 places réservées aux féminines. Les 3 membres élues à ce titre lors de la précédente élection ont été classées dans les 21 premières places électives. Il n'a pas été utile d'aller plus bas dans le classement pour récupérer le quota obligatoire. Il en était de même lors de la précédente élection en 2009 ou, cette fois-ci, 4 féminines avaient été parmi les 21 membres. Deux autres candidates potentielles n'avaient pas été élues lors de ces deux votes.

#### 12. Implication dans les instances déconcentrées.

L'analyse de l'enquête menée auprès des instances déconcentrées de la fédération montre que les comités directeurs sont féminisés à hauteur de 19,5% pour les ligues et de 20,3% pour les comités départementaux ; Les pourcentages grimpent encore lorsqu'on analyse le taux de féminisation des bureaux avec respectivement 30% dans les ligues et 26,7% dans les départements. Tous ces éléments montrent une implication plus importante des féminines dans la vie dirigeantes au regard du taux de licenciés.

Sans recul pour connaître les tendances lors des précédentes élections, il semble admis que les féminines prennent une place de plus en plus importante dans la vie dirigeante. Toutefois, des incitations fortes peuvent vraisemblablement encore accentuer cette tendance.

OBJECTIF : « Promouvoir l'implication fédérale des féminines »

Actions : « Prévoir une affiche et flyers pour inciter les féminines à se présenter aux élections des clubs, des secteurs, des comités et des ligues »

- Pilote : Commission féminine
- Echéance 2016 pour élection fin 2016 dans les structures déconcentrées et début 2017 pour la fédération
- Budget : Communication

## **2. Développement de la pratique féminine**

Dans la pratique régulière de loisirs et d'animation, les féminines peuvent très facilement jouer aux boules avec la population masculine sans aucun souci de niveau ou d'incompatibilité... A ce titre, elles peuvent participer à toutes les animations. Les seules restrictions apparaîtront pour les qualifications aux championnats de France

En revanche, dans les pratiques compétitives, il apparaît nécessaire de clairement identifier une pratique féminine en tant que telle.

### **21. Fidélisation des licenciés**

Une expérimentation « Tous à vos boules » est menée dans la ligue PACA afin d'inciter, par le biais du « pack Famille », à licencier à moindre coût plusieurs membres et donc principalement les féminines.

### **22. Pratique dans la mixité**

La pratique mixte en doublette et en tripléte avec une seule féminine se développe de plus en plus sur le territoire. En effet, ce mode de pratique permet de rassembler les familles dans un déplacement où la femme et l'homme peuvent pleinement s'exprimer dans l'activité.

La présence de cette population féminine amène une excellente ambiance, beaucoup plus familiale que pour les autres actions.

### **23. Pratique exclusivement féminine**

Dans la politique d'animation préconisée par la Fédération a été créé le Championnat par Equipe de Clubs. Après un essor important chez les masculins (3641 clubs sur 6000 associations et 5828 équipes engagées) ou les féminines peuvent participer, la Commission sportive fédérale a proposé une compétition exclusivement féminine sans restriction pour autant leur possibilité de jouer avec les équipes masculines. Après trois années de mise en place, cette compétition représente actuellement 1221 clubs impliqués pour 1401 équipes engagées.

Dès la seconde année, 11 ligues sur 23 ont organisé une phase finale régionale et la Fédération a organisé en 2012 la première finale nationale avec 5 équipes

OBJECTIF : « Développement le Championnat par équipe de clubs »

Actions : « Inciter les départements et ligues à instaurer le C.E.C. »

- Pilote : Commission sportive / commission féminine
- Echéance 2014 pour élection fin 2016 dans les structures déconcentrées et début 2017 pour la fédération
- Budget : commission sportive 25000€
- Indicateurs
  - Nombre de CD ayant mis en place le CEC
  - Nombre d'équipes départementales engagées
  - Nombre de ligue ayant mis en place le CEC
  - Nombre d'équipes régionales engagées

### 3. Féminisation du Sport-Haut Niveau

#### 31. Liste de Haut Niveau

Les sportives de Haut Niveau inscrites sur les listes représentent 30%. Ce pourcentage est resté stable au cours de l'olympiade précédente avec 16 sportives sur la liste des 52.

Ceci représente le double par rapport au pourcentage de licenciés. En analysant les équipes de France, nous constatons que ces listes servent à alimenter 5 collectifs dont deux féminins avec l'équipe de France seniors et l'équipe de France espoirs 18-23ans.

Ainsi le collectif féminine des SHN doit se trouver entre 40% (2 collectifs sur 5 soit 40%) et 30% (la moyenne de la précédente olympiade). Toutefois la politique de détection et de préparation laisse apparaître que les collectifs espoirs et seniors se superposent ce qui explique un pourcentage un peu dessous.

- Pilote : DTN / Commission sportive
- Objectif : « Maintenir voire accentuer le % de SHN féminine pour passer les 30% »
- Indicateurs
  - % de sportive sur liste
  - % de sportives en collectif seniors
  - % de sportive en collectif France jeunes

	LISTES H.N.			LISTE H.N.	
	HOMME	FEMME		HOMME	FEMME
2005			2005		
2006			2006		
2007			2007		
2008	32	20	2008	61,5%	38,5%
<b>MOYENNE</b>	<b>32,0</b>	<b>20,0</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>61,5%</b>	<b>38,5%</b>
2009	36	15	2009	70,6%	29,4%
2010	38	14	2010	73,1%	26,9%
2011	35	17	2011	67,3%	32,7%
2012	28	14	2012	66,7%	33,3%
<b>MOYENNE</b>	<b>34,3</b>	<b>15,0</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>69,4%</b>	<b>30,6%</b>
2013	36	14	2013	72,0%	28,0%
2014	37	15	2014	71,2%	28,8%
2015			2015		
2016			2016		
<b>MOYENNE</b>	<b>36,5</b>	<b>14,5</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>71,6%</b>	<b>28,4%</b>

## 32. Aides personnalisées

Les aides personnalisées sont distribuées à 51% des sportives inscrits sur liste. L'analyse de la répartition homme/femme montre les mêmes orientations avec 52% des féminines aidés contre 50% des masculins ce qui témoigne d'une certaine équité dans ce domaine.

	NOMBRE PRESTATAIRES				REPARTITION PAR CAT.		
	HOMME	TOTAL	FEMME		HOMME	TOTAL	FEMME
2005				2005			
2006	5	10	5	2006			
2007	8	9	1	2007			
2008	9	11	2	2008	28,1%	21,2%	10,0%
<b>MOYENNE</b>	<b>7,3</b>	<b>10,0</b>	<b>2,7</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>28,1%</b>	<b>21,2%</b>	<b>10,0%</b>
2009	15	22	7	2009	41,7%	43,1%	46,7%
2010	23	29	6	2010	60,5%	55,8%	42,9%
2011	16	24	8	2011	45,7%	46,2%	47,1%
2012	15	25	10	2012	53,6%	59,5%	71,4%
<b>MOYENNE</b>	<b>17,3</b>	<b>25,0</b>	<b>7,8</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>50,4%</b>	<b>51,1%</b>	<b>52,0%</b>
2013	15	26	11	2013	41,7%	52,0%	78,6%
2014				2014			
2015				2015			
2016				2016			
<b>MOYENNE</b>	<b>15,0</b>	<b>26,0</b>	<b>11,0</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>41,7%</b>	<b>52,0%</b>	<b>78,6%</b>

Lors de la précédente olympiade, l'enveloppe budgétaire globale a été répartie de la manière suivante avec 67% pour les sportifs masculins et 33% pour les sportives féminines. Cette répartition est en total concordance avec le pourcentage en sportifs sur les listes.

	MONTANT DES PRESTATIONS				REPARTITION PAR MONTANT		
	HOMME	TOTAL	FEMME		HOMME	TOTAL	FEMME
2005	- €	- €	- €	2005			
2006	6 000 €	10 000 €	4 000 €	2006	60,00%	100,00%	40,00%
2007	18 840 €	19 000 €	160 €	2007	99,16%	100,00%	0,84%
2008	16 046 €	19 000 €	2 955 €	2008	84,45%	100,00%	15,55%
<b>MOYENNE</b>	<b>10 221 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>1 779 €</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>81,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18,8%</b>
2009	12 500 €	25 000 €	12 500 €	2009	50,00%	100,00%	50,00%
2010	18 750 €	25 000 €	6 250 €	2010	75,00%	100,00%	25,00%
2011	17 750 €	25 000 €	7 250 €	2011	71,00%	100,00%	29,00%
2012	18 200 €	25 000 €	6 800 €	2012	72,80%	100,00%	27,20%
<b>MOYENNE</b>	<b>16 800 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>8 200 €</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>67,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>32,8%</b>
2013	19 050 €	25 000 €	5 950 €	2013	76,20%	100,00%	23,80%
2014	- €	- €	- €	2014			
2015	- €	- €	- €	2015			
2016	- €	- €	- €	2016			
<b>MOYENNE</b>	<b>4 763 €</b>	<b>6 250 €</b>	<b>1 488 €</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>76,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>23,8%</b>

- Pilote : DTN / Commission sportive
- Objectif : « Maintenir une répartition équitable en nombre et en montant »
- Indicateurs
  - % de sportives aidées sur liste
  - Répartition des montants homme/femmes

### 33. les Conventions d'insertion professionnelles

Dans l'analyse des conventions d'insertion professionnelles, nous constatons que les féminines ne représentent que 13% (2 CIP/15) en nombre et 15% en montant (8500€ sur 56 378€)

- Pilote : DTN / Commission sportive
- Objectif : « Augmenter les CIP en nombre et en montant »
- Cible : Arriver à 30% pour le deux critères
- Indicateurs
  - % de CIP pour les sportives
  - Répartition des montants homme/femmes

### 34. les primes à la performance

Depuis 2009, une répartition des primes à la performance a été adoptée par la fédération, reprenant les principes suivant :

- Même prime pour les hommes et les femmes pour les mêmes compétitions
- Même prime pour les deux épreuves triplettes et tir de précision
- Echelle de valeurs entre les compétitions
  - Championnat du Monde
  - Jeux Mondiaux / Jeux Méditerranéens
  - Championnat d'Europe
- Echelle de valeurs entre les catégories
  - Equipe de France seniors
  - Equipe de France espoirs
  - Equipe de France jeunes

CATEGORIE		JEUNES	ESPOIRS		SENIORS	
			MASCULINS	FEMININES	MASCULINS	FEMININES
JEUX MEDITERRANEENS	1°				1 000 €	1 000 €
	2°				500 €	500 €
	3°				250 €	250 €
JEUX MONDIAUX	1°				1 000 €	1 000 €
	2°				500 €	500 €
	3°				250 €	250 €
CHAMPIONNATS DU MONDE						
TRIPLETTE	1°	750 €			1 500 €	1 500 €
	2°	500 €			1 000 €	1 000 €
	3°	250 €			500 €	500 €
TIR DE PRECISION	1°	750 €			1 500 €	1 500 €
	2°	500 €			1 000 €	1 000 €
	3°	250 €			500 €	500 €
CHAMPIONNATS D'EUROPE						
TRIPLETTE	1°	500 €	750 €	750 €	750 €	750 €
	2°	300 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	3°	150 €	300 €	300 €	250 €	250 €
TIR DE PRECISION	1°	500 €			750 €	750 €
	2°	300 €			500 €	500 €
	3°	150 €			250 €	250 €

- Pilotage : DTN / Commission sportive
- Objectif : « maintenir cette équité »

## 35. les compétitions de Haut Niveau

- Les compétitions de références

La Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal, Présidé par un Français Monsieur Claude Azéma, et la Confédération Européenne de Pétanque, conseillée par un élu française, Monsieur Joseph Cantarelli, ont travaillé pour construire des dispositifs sportifs équitables entre les collectifs masculins et féminins. Ceci est le cas actuellement et toutes les institutions veillent au maintien de ce principe...

- Pilotage : DTN / F.F.P.J.P. / C.E.P. / F.I.P.J.P.
- Objectif : « maintenir cette équité »

- Les championnats de France

La volonté fédérale est de proposer le même système compétitif pour les femmes et pour les hommes. En 2014, le championnat tête-à-tête féminin sera mis en place (contre 1966 pour les masculins). Cette création permettra de proposer les mêmes championnats pour les deux populations. Cela complètera le championnat de triplettes (créé en 1946 pour les hommes et en 2003 pour les femmes), de doublettes (créé en 1970 pour les hommes et en 1977 pour les femmes) et de doublettes mixtes créé en 1993.

De plus, il faut signaler que certains départements et ligues ont mis en place un championnat triplette mixte avec l'obligation d'avoir un féminin. Cette compétition a une excellente aura auprès des licenciés.

- Pilotage : DTN / Commission sportive
- Objectif : « maintenir cette équité »

- Les compétitions nationales

Au calendrier des compétitions nationales, nous constatons que les compétitions féminines sont trois fois moins nombreuses que pour les seniors masculins. Afin de favoriser l'organisation de compétitions d'envergure nationale pour les féminines, les organisateurs sont dispensés du droit d'inscription de 100€ au calendrier si le tournoi féminin est couplé à un tournoi masculin.

ANNEE	TOURNOIS MASC.	TOURNOIS FEM.	TOURNOIS JEUNES	TOURNOIS VETERAN	TOURNOIS JEU PROVENÇAL	TOTAL
2012	134	40	47	9	21	251
2013	126	43	53	11	17	250
2014	124	39	50	11	21	245
MOYENNE	128,0	40,7	50,0	10,3	19,7	248,7

- Pilote : DTN / Commission sportive
- Indicateurs : Nombre de compétitions nationales féminines »

## 4. Féminisation de l'arbitrage

L'analyse du corps arbitral au niveau national et international montre un grand déficit des féminines dans cette fonction avec seulement 12,3%. Un recensement sera effectué au niveau régional et départemental pour connaître la situation dans les organes déconcentrés de la fédération.

ANNEE	ARBITRES INTERNATIONAUX			ARBITRES NATIONAUX			ARBITRES NATIONAUX		
	MASC	TOTAL	FEM	MASC	TOTAL	FEM	MASC	TOTAL	FEM
2013	9	11	2	83	94	11	92	105	13
	81,8%	100%	18,2%	88,3%	100%	11,7%	87,6%	100%	12,4%

OBJECTIF : « Inciter les féminines à devenir arbitres »

Actions : « Prévoir une affiche et flyers pour inciter les féminines à se présenter aux missions d'arbitrage »

« Faire inventaire du corps arbitral au niveau régional et départemental »

- Pilote : Commission féminine / Commission arbitrage
- Budget : Commission arbitrage
- Indicateurs :
  - Nombre d'arbitres féminins
  - % arbitres féminines

## 5. Féminisation de l'Encadrement technique

ANNEE	SALARIES FFPJP			BUREAU TECHNIQUE			DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			RESPONSABLE ZONES			RESPONSABLE LIGUES			RESPONSABLE DEPARTEMENTS			SYNTHESE		
	MASC	TOTAL	FEM	MASC	TOTAL	FEM	MASC	TOTAL	FEM	MASC	TOTAL	FEM	MASC	TOTAL	FEM	MASC	TOTAL	FEM	MASC	TOTAL	FEM
2013	2	3	1	6	7	1	9	10	1	8	11	3	20	22	2	67	74	7	112	127	15
2013	66,7%	100%	33,3%	85,7%	100%	14,3%	90,0%	100%	10,0%	72,7%	100%	27,3%	90,9%	100%	9,1%	90,5%	100%	9,5%	88,2%	100%	11,8%

### 51. Direction Technique Nationale

Au niveau national, nous avons la même tendance que pour le corps arbitrale avec seulement 15% de cadres féminins (3 sur 20).

### 52. Structures déconcentrées

Les mêmes tendances sont observables au niveau des structures déconcentrées. Nous allons engager le recensement de la répartition H/F sur nos diverses formations de brevets fédéraux. Nous pourrions ainsi analyser les tendances à chaque niveau.

OBJECTIF : « Inciter les féminines à devenir cadres techniques »

Actions :

« Prévoir une affiche et flyers pour inciter les féminines à se présenter aux missions d'encadrement »

« Faire inventaire de la répartition H/F dans l'encadrement technique au niveau régional et départemental »

- Pilote et Budget: Direction Technique Nationale
- Indicateurs : Nombre + % de responsables féminins

## **CONCLUSIONS :**

Dans ce plan de féminisation, nous aurons à suivre des indicateurs pour analyser les tendances de l'implication des féminines dans les divers actions et missions de la fédération. Ceci permettra de voir si les choix politiques pris aboutissent aux cibles voulues eu égard aux objectifs souhaités.

Ce plan de féminisation s'articule autour de 4 axes :

1. Favoriser l'accès à la pratique
  - Fidélisation facilitée
  - Proposition d'animations et de compétitions spécifiques
2. Favoriser l'accès aux postes à responsabilités
  - Elues
  - Arbitres
  - Encadrement sportif
3. Veiller à une certaine équité entre les femmes et les hommes.
  - Pratique de Haut Niveau
  - Système compétitif semblable
4. Promouvoir l'implication des femmes au sein de la fédération

**PERONNET JEAN-YVES, DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**  
Portable : 33 (0) 6 07 84 37 27 [jy.peronnet@petanque.fr](mailto:jy.peronnet@petanque.fr)